

Mention Droit des affaires MASTER 2 DROIT DE LA SANTÉ ET DU RISQUE SOCIAL

Formation en alternance

REGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Responsables pédagogiques :

Anne-Sophie GINON, Professeure

Anne TRECASES, Maître de conférences

Master adossé au GREDEG (Valbonne Sophia-Antipolis CNRS)

Présentation et objectifs

Avec un volume de formation de plus de 300 heures, dispensées tant par des universitaires que des professionnels, ce M2 dote les étudiants de connaissances approfondies en matière de prévention et de gestion des risques sanitaires et sociaux. A l'issue du M2, les étudiants seront en capacité d'élaborer des solutions juridiques d'anticipation, d'évaluer une situation de risque social comme de conseiller des solutions à moyen et à long terme. Les étudiants pourront réaliser leur parcours de M2 en alternance dans le cadre d'un contrat de professionnalisation ou choisir d'effectuer un stage de 2 mois minimum ou encore un mémoire de recherche. Ils seront dotés de compétences d'analyse et de réflexion juridiques mais aussi de méthodes et de techniques de gestion comme d'outils pratiques, et donc de compétences qui sont fortement recherchées actuellement dans le secteur de la santé.

Insertion professionnelle

Droit de la santé, droit des assurances et droit social sont des champs de compétences recherchés tant par les entreprises que par les administrations et les associations. Les étudiants pourront pour exercer les différents métiers de ***juriste dans le secteur de l'assurance de personnes et de protection sociale*** (entreprises, sociétés d'assurances, mutuelles et caisses), mais aussi de ***juriste dans le secteur de la santé*** (entreprises en santé, administrations sanitaires et sociales, secteur hospitalier, Ephad, cliniques, maisons de retraite non médicalisées). Ils pourront ***présenter les concours des fonctions publiques consacrés aux carrières sociales*** (EN3S, EHESP, attaché territorial, inspecteur du sanitaire et social etc.), ou choisir d'exercer en tant qu'avocat, en tant que spécialiste de l'indemnisation des produits et des dommages corporels.

Conditions d'accès et pré-requis

Le Master 2 « Droit de la santé et du risque social » est ouvert par priorité aux titulaires d'un Master 1 de droit.

Sélection sur dossier pour les étudiants extérieurs à la mention de Master droit des affaires de Nice sur la plateforme e-candidat. <https://ecandidat.univ-cotedazur.fr>

Étudiants du M1 droit des affaires : validation du M1 et orientation selon vœux, dossier et capacité d'accueil : 26 étudiants. Bureau d'information et d'orientation (B107) 04.89.15.25.98

Formation continue, reprise d'études, VAE, VAP :

Des procédures de **VAE** (Validation des Acquis de l'Expérience) et de **VAP** (Validation des Acquis Professionnels) sont mises en place pour accéder au diplôme. Renseignement auprès du service de la Formation Continue.

Tél. +33(0)4.89.15.21.50. Web : <https://univ-cotedazur.fr/formation-continue-2>

Il est possible de préparer ce Master en alternance (1 semaine en entreprise/ 1 semaine à l'université), dans le cadre **d'un contrat de professionnalisation**. Ainsi les acquis universitaires seront enrichis d'une expérience professionnelle durant l'année universitaire.

Renseignements auprès du Service Alternance et Relations Entreprise.

Tél. +33(0)4.89.15.25.56. Web : <https://droit.univ-cotedazur.fr/entreprises/formations-en-alternance>

I. Organisation générale

Article 1 : La formation comprend des enseignements théoriques et pratiques, dispensés par des universitaires et des praticiens, du mois de septembre à fin mars. Pour les étudiants qui ne sont pas en contrat de professionnalisation, **un stage de 3 mois minimum après la fin des cours** ou un mémoire de recherche soutenu en juillet ou septembre vient compléter la formation.

Article 1.1 : Le semestre 3 est composé de la manière qui suit :

Article 1.1.1 : les étudiants doivent suivre tous les enseignements (155 heures).

Description de la formation	Heures d'ensgt	Evaluation	Enseignants	Coef.
UE Politiques de gestion du risque		6 Ects		
Droit des assurances	20	CCI	Anne Trescases, Maître de conférences UniCA Guillaume Izoard, responsable ProBtp	1
Droit et politiques publiques de santé	20	CCI	Malik Albert, intervenants professionnels	1
Droit de la protection sociale	20	CCI	Anne-Sophie Ginon, Professeure UniCA Matthieu Sorrodjé, responsable service contentieux CPAM	1
UE Mécanismes de gestion du risque		6 Ects		
Droit social du séniior (prévoyance et fin de carrières)	20	CCI	Anne-Sophie Ginon, Professeure UniCA Christine Gailhaud, Maître de conférences UniCA et avocate	1
Contrats et garanties d'indemnisation	20	CCI	Marie Zaffagnini, Maître de conférences UniCA	1
Droit des usagers et des majeurs protégés	30	CCI	Anne-Sophie Siew-Guillemain, Maître de conférences UniCA	1
UE Projet professionnel de recherche		18 Ects		
Méthodologie du mémoire et du rapport de stage	5	-	Gustavo Cerqueira, Professeur, UniCA	-
Atelier : Droit du dommage corporel, procédures et expertises	20	CCI	Jean-Raphaël Demarchi, Maître de conférences UniCA et avocat avec des conférenciers extérieurs	1
Option facultative : Histoire de la protection sociale*	24	CT/Oral	Frédéric Constant, Professeur UniCA	1

* Mutualisée avec le M2 Histoire du droit et Conservation du Patrimoine

Article 1.2 : Le semestre 4 est composé de la manière qui suit :

Article 1.2.1 : les étudiants doivent suivre tous les enseignements (145 heures).

Description de la formation	Heures d'ensgt	Evaluation	Enseignants	Coef.
UE Stratégies d'anticipation des risques		6 Ects		
Stratégies qualité et prévention des risques sanitaires	20	CCI	Mourad Rebbani, Directeur régional délégué, Fondation les Diaconesses de Reuilly	1

Stratégies commerciales et groupements en santé	20	CCI	Giulio-Cesare Giorgini, et Benjamin Ferrari, Maîtres de conférences UniCA	1
Stratégies judiciaires et règlement des différends	20	CCI	Thibault Goujon-Bethan, Professeur Lyon III et UniCA Jean-Raphael Demarchi, Maître de conférences UniCA et avocat	1
UE Compliance, veille et intelligence artificielle		6 Ects		
RGDP, compliance et IA	30	CCI	Lémy Godefroy, Maître de conférences UniCA Julie Charpenet, Maître de conférences UniCA	1
Actuariat et économie de l'assurance	20	CCI	Katell Savidan, Enseignant-chercheur en calcul actuariel	1
Veille, déontologie et conflits d'intérêts	20	CCI	Anne-Sophie Siew-Guillemain, Maître de conférences UniCA	1
UE Projet professionnel de recherche		18 Ects		
Mémoire		CT		3
Atelier : Contrôle de gestion et financement des établissements	15	-	Intervenants professionnels, conférenciers extérieurs	

Total des heures à l'université : 304h (Examens compris).

Article 2 : L'étudiant est tenu à une stricte assiduité aux enseignements en présentiel et à distance, aux conférences, aux séquences de mise en situation professionnelle.

L'étudiant est tenu de justifier son absence, par tous moyens, auprès du service de la scolarité dans un délai de 5 jours ouvrés. Il sera tenu compte des absences injustifiées lors des délibérations finales.

Article 3 : L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude et à ce titre, entraîner l'attribution de la note de 0 lorsqu'il est avéré.

II. Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances du Master 2 Droit de la santé et du risque social se déroule selon les modalités suivantes :

Article 4 : Les enseignements de l'ensemble des UE donnent lieu à un examen de nature variable : contrôle terminal (CT) écrit, oral ou contrôle continu (CCI) reposant sur l'assiduité, participation à l'oral, d'éventuels écrits ou travaux à préparer. (Voir programme ci-dessus).

Le mémoire et la soutenance sont notés sur 120 points (Coef 3).

Les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20.

Article 5 : Chaque semestre est définitivement acquis et capitalisable dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les UE qui le composent se compensent entre elles.

Article 6 : L'année est définitivement validée dès lors que l'étudiant obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les semestres qui la composent se compensent entre eux.

Article 7 : Une note éliminatoire est définie pour l'UE « Projet professionnel et de recherche » au semestre 4. Toute personne ayant obtenue une note inférieure à 10/20 à cette UE, ne peut valider l'année du master 2.

Article 8 : L'étudiant doit obligatoirement rédiger un rapport de stage, dont le sujet est arrêté par l'enseignant référent en accord avec le référent de l'entreprise.

Un exemplaire du rapport de stage ou du mémoire accompagné d'une version électronique, est transmis à chacun des membres du jury.

Article 9 : Les étudiants peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle afin de récompenser une mission d'engagement strictement encadrée par l'Engagement Center d'UCA, une participation à un atelier culture strictement encadrée par UCArts, ou une pratique sportive strictement encadrée par UCA Sports. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre.

La bonification s'applique automatiquement à l'exception du cas où le bonus permettrait de valider le semestre ou l'année, dans ce cas, l'application est soumise à l'avis favorable du jury qui reste souverain quant à l'application de ces bonus.

Article 10 : Il y a une session d'examen par an. En cas d'absence pour circonstances exceptionnelles et inévitables à un examen, une épreuve de substitution pourra être organisée selon les conditions choisies par l'enseignant.

Article 11 : Le redoublement n'est pas de plein droit. Le jury de délibération est souverain pour statuer sur la possibilité d'un redoublement au sein de la formation.

Article 12 : Les mentions annuelles pourront être obtenues comme suit :

- Très bien : moyenne générale supérieure ou égale à 16/20
- Bien : moyenne générale comprise entre 14 et 15,99/20
- Assez bien : moyenne générale comprise entre 12 et 13,99/20

Pour obtenir le grade de Master Mention Droit des affaires, Parcours « Droit de la santé et du risque social » les étudiants doivent avoir satisfait à l'ensemble des épreuves des différentes Unités d'enseignement et obtenu les 60 crédits répartis dans les différentes unités.

Bibliographie et modalités d'accès à un environnement numérique de travail

Accès dès l'inscription à l'ENT avec Moodle, livres numériques EDT

Moyens techniques

Salle avec TBI et ordinateurs portables à disposition sur le campus Trotabas

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les cours et les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Chaque besoin spécifique est pris en compte pour assurer l'accessibilité aux formations de l'Université Côte d'Azur à toute personne en situation de handicap. Contact : marie-jeanne.santoni@univ-cotedazur.fr.

Courriel : handicap@univ-cotedazur.fr; handicap@formasup-med.com

Coût de la formation en alternance

14€/heure Devis sur demande auprès du CFA marine ROBERI 07 88 91 84 95 L'alternant ne paie aucun frais de formation. Le coût est pris en charge partiellement par l'OPCO de l'entreprise.

Taux de réussite : Nouvelle formation

Taux de satisfaction : contacter les responsables de la formation : Anne-Sophie.GINON@univ-cotedazur.fr, Anne.TRESCASES@univ-cotedazur.fr.

Réseau ALMNI

